

SEANCE N° 1
COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le huit février à vingt heures et trente minutes,
Les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Aubin des Ormeaux, dûment convoqués, se sont réunis salle de la mairie, sous la présidence du Maire, Hervé BREJON

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/01/2018

Date d'affichage en Mairie : 29/01/2018

Présents : BREJON Hervé, GABORIEAU Frédéric, RINEAU Marie-Christine, LEROUX Gilbert, BOUILLAUD Sylvia, MURZEAU Stéphane, RETAILLEAU Marie-Madeleine, GAUDICHEAU Aline, MANCEAU Sandrine,

Absents excusés : PERRAUD Hubert, BOSSARD Valérie donne pouvoir à Hervé BREJON, BRIN Stéphane, BIZON Marie-Christine, GRELLIER Fabien,

Secrétaire de séance : RETAILLEAU Marie-Madeleine

1 – MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT – CHOIX DE L'ENTREPRISE (délibération N°2018-001)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des travaux d'assainissement sont nécessaires pour relier au réseau EU/EP les futurs logements et le restaurant scolaire rue des mauges.

Une consultation a été lancée le 20/11/2017, selon une procédure adaptée pour choisir l'entreprise qui réalisera ces travaux. Le marché se compose d'un lot unique. Deux offres ont été réceptionnées par papier avant la date limite du 11/12/2017. Une offre a été réceptionnée hors délai (le 12/12/2017) et a été renvoyée à l'entreprise sans être ouverte.

Les critères d'analyse des offres fixés dans le règlement de consultation sont le prix (70%), et les délais (30%).

L'analyse des offres fait ressortir le tableau suivant :

Entreprises	Montant HT	Note	Classement
EUROVIA ATLANTIQUE	71 515,70€	7.48	2
BOUCHET VEZINS	28 993,68€	15.44	1

Vu l'ordonnance et le décret relatif aux marchés publics

Vu l'analyse des offres

Il est proposé de retenir l'entreprise BOUCHET VEZINS pour un montant global de travaux de 28 993,68€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'attribution du marché tel que proposé ci-dessus

AUTORISE monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec l'entreprise BOUCHET VEZINS pour un montant de travaux de 28 993,68€

2 - CONVENTION DE TRANSFERT DES EQUIPEMENTS ET ESPACES COMMUNS DANS LE CADRE D'UN PROJET DE CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS (délibération N°2018-002)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de construction de 6 logements locatifs sociaux mené par Vendée Habitat rue des mauges.

Ce programme prévoit également de la voirie qui présente un intérêt pour la circulation sur les voies publiques de la commune et les espaces verts éventuellement ainsi que les réseaux.

L'objet de la convention est de permettre le classement de ces espaces ainsi que des réseaux et équipements situés dans cette emprise dans le domaine public, le maître d'ouvrage propose à la commune leur rétrocession à l'euro symbolique.

Vu la convention annexée à la délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention avec Vendée Habitat pour le transfert des équipements et espaces communs dans le cadre d'un projet de construction de 6 logements

AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier

3 - OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018 (délibération N°2018-003)

Point reporté

4 - TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DU VERDIER (délibération N°2018-004)

Monsieur le maire indique qu'il convient de définir un tarif de location de la salle du verdier pour son utilisation par le club de foot VDS, au mois d'avril 2018

Considérant que la salle est disponible,

Considérant que c'est la seule salle qui permet d'accueillir ce club,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DETERMINE un montant de 55€ pour la location de la salle du Verdier pour le club de foot VDS.

CHARGE le Maire de notifier la décision et de recouvrer la somme correspondante auprès du club de foot VDS

5 - POINT SUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Un débat est fait sur la gestion du restaurant scolaire

6 – COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (délibération N°2018-005)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu des délégations accordées :

MARCHES PUBLICS

Marché public d'un montant de 216€ TTC pour l'évacuation d'anciens poteaux EDF avec la société FABRICE TP

Marché public d'un montant de 229,32€ avec la société MANIC pour la réparation de l'autolaveuse

Marché public d'un montant de 3960,24€ TTC pour la réparation de la toiture du Verdier avec la société MECHINEAU CM.

Marché public d'un montant de 699€ HT pour l'achat d'un moteur pour le portail des ateliers municipaux

Marché public d'un montant de 132€ avec la société CARDIOSECOURS pour la maintenance du défibrillateur

DIA

DIA 6 route de la Verrie, pas de préemption

Le conseil municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du compte rendu

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45